

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

Le 11 mai deux mil quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Stéphanie LIEY, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, Philippe JAMBON et Pierre-Yves PELLE-BOUDON.

Absentes excusées : François DESTORS

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

Informations de Monsieur le Maire

Suite à la réunion du 23 mars 2015 :

- trois devis ont été demandés pour l'achat d'une sonorisation portable. La commande sera validée rapidement.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Personnel

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint administratif permanent à temps complet. Cette augmentation a pour finalité de former un des agents sur le poste de celui qui a pour projet de passer à temps partiel sur le deuxième semestre 2015.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 28 avril 2015 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** l'augmentation du temps de travail de 30 h à 35 h des deux adjoints administratif, à compter du 12 mai 2015,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Gîtes – Hôtel

Hôtel

Cette délibération vient en complément de la délibération n° 14/2012 du 2 avril 2012.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Cédric LAVIS, gérant du Café Hôtel Restaurant DARGAUD en date du 8 octobre 2013 demandant le retrait de la gestion de l'hôtel de son bail. Monsieur Cédric LAVIS demande en échange l'utilisation d'un garage comme lieu de stockage. Après vérification auprès du Centre de Gestion du Rhône, il s'avère que les

parties se sont mises d'accord sur la possibilité de modifier ce bail sans changement du montant de la location initialement prévue (délibération n° 14/2012 du 2 avril 2012).

Suite à cette modification, la Commune pourra, moyennant quelques aménagements peu coûteux, utiliser la plus grande des quatre chambres de l'hôtel en studio meublé qui sera mis en location. Monsieur le Maire précise que ce studio pourra intéresser notamment les futurs apprentis du restaurant Dargaud. Le Conseil Municipal propose un prix de location de 125 € mensuel, charges comprises (eau/électricité), révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **ACCEPTE** que le bail qui lie la commune et Monsieur Cédric LAVIS soit modifié en conséquence à compter du 1^{er} juin 2015.
- **DECIDE** que les aménagements nécessaires seront effectués en vue de proposer à la location, un studio meublé.
- **PRECISE** que le loyer mensuel de ce studio sera de 125.00 € charges comprises, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers
- **DECIDE** que ce loyer sera payable chaque mois à terme à échoir
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents pouvant s'y rapporter.

Gîtes

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 48/2014 en date du 27/10/2014

Monsieur le Maire rappelle que la commission des gîtes a proposé une augmentation des tarifs (location et forfait ménage) au 1^{er} janvier 2015 (arrondi à l'euro supérieur) à l'exclusion du tarif nuit étape, du tarif location de la salle principale et du forfait ménage s'y rapportant. Pour répondre à une demande de location en semaine par des groupes d'une capacité inférieure à 30 personnes, elle propose la suppression du forfait 32 personnes. Celui-ci est remplacé par un forfait 28 personnes.

En date du 27 octobre 2014 le conseil municipal avait décidé :

- de modifier les tarifs des gîtes comme suit, de supprimer le forfait 32 pers. de créer un forfait 28 pers.

➤ **Gîte 40 lits :**

Samedi matin au dimanche soir :	759.00 €
Vendredi au dimanche soir :	989.00 €
Nuit supplémentaire	495.00 €

➤ **Gîte 40 lits – forfait 28 personnes**

Forfait 32 h – arrivée jour J matin / départ jour J+1 fin d'après-midi	599.00 €
Forfait 2 nuits – arrivée jour J fin d'après-midi / départ jour J +2 fin d'après-midi	804.00 €
Nuit supplémentaire	402.00 €

Le forfait ménage à **130** euros

➤ **Gîte 12 lits :**

Samedi matin au dimanche soir :	237.00 €
Vendredi au dimanche soir :	321.00 €
Nuit supplémentaire	161.00 €

Le forfait ménage à **68.00** euros

➤ **Gîte 4 lits :**

Samedi matin au dimanche soir :	71.00 €
Vendredi au dimanche soir :	102.00 €
Nuit supplémentaire	51.00 €

Le forfait ménage à **29.00** euros

- de maintenir le tarif pour la location en nuit étape :
- **Tarif des locations en étape :**
 - * **16 €** la nuit en été (du 1^{er} mai au 30 septembre)
 - * **27 €** la nuit en hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril)
- de maintenir le tarif de location de la salle principale du gîte 40 lits et du forfait ménage
- **Salle Principale Gîte 40 lits :** de 8h à 20h : **210 €**
Le forfait ménage à **69** euros
- de maintenir le montant des cautions comme suit :
- **Gîte 40 lits :** **500 €**
- **Gîte 12 lits :** **250 €**
- **Gîte 4 lits :** **100 €**
- de ne pas modifier la remise de 6 % sur la location simultanée de tous les gîtes.
- de ne pas modifier la remise de 20 % sur le montant total du séjour pour toutes locations d'une durée supérieure à 2 semaines.

Après une période d'essai concernant le tarif instauré pour la saison hivernale (1^{er} octobre-30 avril) en nuit étape, et après des remontées plutôt négatives de pèlerins quant au tarif appliqué durant cette période, le Conseil Municipal propose un seul tarif en nuit étape pour toute l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conserver un tarif unique en nuit étape pour toute l'année à savoir :
 - **Tarif des locations en étape :** * **16 €** la nuit du 1^{er} janvier au 31 décembre
- **DECIDE** de ne pas modifier les autres tarifs indiqués ci-dessus

Décisions modificatives – Virements de crédits

Monsieur le Maire explique qu'une erreur a été commise lors du BP 2015.

En effet, le compte 281532 - 040 en recettes d'investissement fait apparaître le montant de 7400 € alors que le montant prévu en dépenses de fonctionnement au titre de la dotation aux amortissements est de 7318€.

Il convient donc de réduire la recette d'investissement au compte 281532 – 040 de 82€ et afin que le budget soit équilibré, il faut réduire d'autant une dépenses d'investissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** en recettes de la section d'investissement de réduire de 82€ le compte 281532 – 040
- **DECIDE** afin d'équilibrer le budget en dépenses de la section d'investissement de réduire le compte 2188 de 82 € (soit 18000 €-82€ = 17918€).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Grand site

Afin de valoriser le territoire, la maison du Grand Site de Solutré souhaite organiser durant l'été 2015 une activité sur un des villages du Grand Site. La Commune de Cenves avec l'aide de bénévoles mettra en place une balade à la découverte de notre village. Cette action, prévue le mercredi 11 août de 9h à 12 h, sera inscrite dans le programme de l'été des animations du Grand Site.

CCSB – adhésion au service conseil en énergie partagée

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, s'est engagé à aider des communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer des impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME et à la demande de trois territoires rhodaniens dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais, étroitement associés au montage du projet, le SYDER a ainsi mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la Commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande.

Les communes qui le souhaitent pourront bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce Conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Le Maire présente les différents points de la convention proposée (jointe en annexe).

Vu la délibération n°CS_2014_082 du comité syndical du 04 novembre 2014, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER au bénéfice des communes membres du Syndicat,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire appel au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône pour bénéficier d'un service de conseil en énergie formalisé et structuré

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

Village d'accueil

Pour permettre l'extension de la politique d'accueil expérimentée avec succès en Beaujolais Vert, le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) a candidaté pour le compte des 63 communes du Pays Beaujolais comprises dans le périmètre du massif central à l'appel à projet « politique d'accueil ».

Les communes de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais éligibles au fond massif (11 communes sur la CCSB : Avenas, Beaujeu, Cenves, Chiroubles, Jullié, Les Ardillats, Marchamp, Saint-Didier sur Beaujeu, Vauxrenard, Vernay et Villié-Morgon) ont la possibilité de conventionner avec le SMB pour bénéficier de l'extension de la politique d'accueil et de son portage par le syndicat.

Le financement de cette action est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, avec des participations des crédits européens et de la CCSB.

Cette politique d'accueil a pour objectifs d'attirer et d'installer des porteurs de projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes concernées.

Pour réussir l'intégration des personnes sur le territoire, elle propose d'accompagner le projet économique et le projet de vie des candidats à l'installation (conjoint, enfants, insertion locale, ...). La politique d'accueil a donc construit un parcours à l'installation qui repose sur un réseau de « villages d'accueil » et une équipe d'agents du territoire en charge de l'accompagnement économique des projets.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DECIDER** d'adhérer à la charte des villages d'accueil afin de faire connaître la commune auprès des diverses personnes qui souhaitent habiter ici et aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention soumis au Conseil Municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

Fermeture mairie été 2015

La Mairie sera fermée pour les congés d'été du lundi 17 août au dimanche 23 août 2015 inclus. Le Conseil Municipal assurera une permanence en cas d'urgence.

Point sur les travaux

Assainissement : Nous avons eu un retour plutôt négatif du courrier adressé aux administrés par la C.C.S.B. concernant le Service d'Assainissement Non Collectif.

Afin de palier ce manque de renseignement et répondre aux questions, le Conseil Municipal propose d'organiser une réunion publique avec les responsables de la C.C.S.B. compétents dans ce domaine.

Une information sera faite auprès de la population dès connaissance de la date prévue.

WI-FI Gîtes / téléphonie : Pierre-Yves PELLE-BOUDON, adjoint en charge de ce dossier, présente l'étude réalisée sur ce projet. Une entreprise répond aux critères demandés mais quelques questions restent à éclaircir. Une rencontre est prévue avec la société retenue afin de répondre à nos interrogations.

Le budget d'investissement étant très important cette opération pourrait être réalisée en plusieurs étapes.

1^{ère} étape prévue pour été 2015 :

- Changement téléphonie mairie
- Installation WI-FI dans le gîte de 40

Il est envisageable également de financer l'opération location.

Voirie

Des travaux seront à programmer sur 2016 aux abords d'un ruisseau se situant au hameau des Molliers.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande reçue d'un administré concernant la création d'un mur de soutènement aux Jonnets. Après explication des travaux envisagés et renseignements pris auprès de la D.D.T. de Lyon, le Conseil Municipal valide sa demande. Un courrier lui sera adressé en réponse.

PEDT

Sylvie Boyat, conseillère, nous présente le Projet EDucatif Territorial. Celui-ci a été approuvé par le conseil d'école lors de sa dernière réunion en date du 24 avril 2015, où institutrices de Cenves, représentants de parents d'élèves, adjoints d'animation en charge des activités péri éducatives étaient présents. Ce document, également approuvé par le Conseil Municipal, sera transmis aux différents services de l'éducation pour validation.

Tourisme

L'office de tourisme Beaujolais Vignoble organise sur l'été 2015 un programme d'animations autour du patrimoine de la région. Une découverte du village de Cenves sera inscrite sur ce programme. Cette journée aura lieu le samedi 25 juillet 2015 et sera destinée aux adultes et enfants avec balade et atelier manuel.

L'office de tourisme du Mâconnais Val de Saône nous informe de la nouvelle édition de la « TransMâconnaise Electrique » organisée le 4 juillet 2015. Cette randonnée en vélo à assistance électrique fait découvrir notre région grâce à un circuit traversant de nombreux villages. La Commune est sollicitée pour le prêt à titre gracieux de la salle des fêtes pour le temps du repas (environ 100 personnes), repas préparé par un traiteur extérieur.

Avant de rendre sa réponse, la Commune souhaite demander aux organisateurs si un devis peut être réalisé par le restaurant Dargaud afin d'associer également l'aspect économique de cette journée pour notre village.

Questions diverses

Mise aux normes accessibilité des gîtes communaux

Monsieur le Maire rappelle que :

- la réglementation impose la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public ce qui implique la mise aux normes de notre gîte communal de 44 couchages.
- le maintien du label « Gîtes de France » impose l'accessibilité de notre gîte de 12 couchages.
- le Conseil municipal a prévu lors du vote du budget 2015 les travaux de mises en accessibilité de ces 2 gîtes pour un montant de 26 000€ HT.
- la Commune a sollicité et obtenu une subvention du Département du Rhône à hauteur de 60% pour ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser ce projet
 - **SOLLICITE**, auprès de Madame LAMURE, Sénateur du Rhône, une aide au titre de la Dotation d'Action Parlementaire du Sénat,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.
-
- Monsieur le Maire fait un point sur les différentes manifestations à venir.

Fin de la réunion à 22h00